

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
10 h. 47 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15^m matin.

Cahors, le 21 Septembre

M. Georges Périn vient de parler devant ses électeurs de Limoges.

Le député de l'extrême gauche a profité de l'occasion pour attaquer vivement le ministère Duclerc et lui reprocher de n'avoir aucune idée, ni aucun programme.

M. Périn nous semble aller trop vite en besogne ; le Cabinet est à peine né, il n'a trouvé aucune occasion de se manifester, comment voulez-vous qu'il indique nettement ce qu'il veut faire. Attendons qu'un incident parlementaire permette à M. Duclerc de s'expliquer clairement et d'indiquer quelle voie il compte suivre. Il sera toujours temps alors de porter un jugement.

M. Périn, lui aussi, demande la conciliation entre les partis républicains. C'est très-bien. Mais si nous entendons retentir de tous côtés ce cri de « conciliation » il n'en est pas moins vrai que chaque fraction de groupes n'en cherche pas les moyens.

Le gouvernement actuel désire cette concorde, laissons-le faire, que tout le monde y mette de la bonne volonté et nous verrons alors si le résultat obtenu est satisfaisant.

Dans une conversation que le *Voltaire* a publiée sous le titre : « Monsieur Grévy et la dissolution », on fait dire par M. Grévy à M. Duclerc :

— Je crois que, si vous ne réussissez pas à gouverner, nous serons obligés d'en venir à la dissolution.

A quoi M. Duclerc aurait répondu :
— Je le crois, monsieur le président.
Ce dialogue est entièrement erroné.

Revue des Journaux

« Nous reconnaissons parfaitement, dit la *République Française*, le droit qu'à l'Angleterre d'exiger que telles mesures soient prises qui ne la mettent pas dans l'obligation chronique de tirer l'épée pour rétablir l'ordre en Egypte, et nous sommes prêts à les rechercher avec elle ; mais nous ne saurions lui en reconnaître d'autres en dehors de ceux qu'elle possédait antérieurement en Egypte conjointement avec la France. »

« L'Angleterre, déclare le *Journal des Débats*, n'est pas allée en Egypte pour étouffer une révolution ; elle y est allée pour dompter une rébellion de soldats.

Elle n'a donc pas le droit de s'emparer du gouvernement du pays ; mais elle a incontestablement celui de modifier les institutions militaires et d'en prendre la direction. »

« A vrai dire, remarque le *Soleil*, l'Angleterre pour assurer sa suprématie en Egypte, n'a que deux précautions à prendre : il faut qu'elle éloigne l'Arabi et les anciens chefs de l'armée et qu'elle licencie l'armée elle-même.

Faire davantage, vouloir l'Egypte aux Anglais, est excessif et surtout dangereux. »

Pour le *Gaulois*, le combat de Tel-el-Kébir, si l'Angleterre est modérée, doit amener la paix dans la Méditerranée, par la conciliation bien entendue des intérêts des deux nations dont le pavillon y joue le plus grand rôle.

AFFAIRES D'EGYPTE

Les anciens collègues d'Arabi se montrent décidément bien plats vis-à-vis des Anglais et de leur homme de paille le khédive, pour acheter aujourd'hui, leur pardon.

Non seulement tous les anciens amis d'Arabi le traitent de scélérat et de chien maudit et s'of-

frent à tirer la corde qui lui serrera le cou, mais encore le malheureux dictateur trouve des juges impitoyables même parmi ses amis d'hier.

On raconte que Riaz-Pacha est tellement altéré du sang d'Arabi qu'il quittera l'Egypte si la satisfaction de le voir pendu lui est refusée. D'après lui, il sera impossible de rétablir la tranquillité si les coupables ne sont pas traités avec la dernière sévérité.

En attendant, la garnison de Damiette, commandée par Abdallah, l'un des trois auteurs du *pronunciamento* qui a allumé la guerre égyptienne, ne veut par se rendre.

Abdallah sait que s'il est pris, il partagera le sort d'Arabi, aussi veut-il résister jusqu'à la fin. Il a avec lui de bonnes troupes grossies par celles d'Aboukir qui se sont réfugiées près de lui avant la reddition de cette place aux Anglais.

On annonce, d'ailleurs, que le général Wolseley et l'amiral Seymour se disposent à l'attaquer immédiatement, et par terre et par mer.

Informations

On lit dans la *France*.

On assure que l'hypothèse d'une prochaine convocation des Chambres a été agitée dans les conseils du gouvernement, cette convocation aurait lieu vers le milieu du mois d'octobre.

On croit, en effet, que la question égyptienne sera soumise avant peu aux délibérations des cabinets européens.

Le ministère ne se sentirait pas l'autorité de prendre une résolution en l'absence du Parlement, qui ne lui a, du reste, donné jusqu'ici aucun vote de confiance.

D'après le *national*, M. Devès, garde des

sceaux, parti ce matin pour Bigorre, va prononcer devant ses électeurs un grand discours politique.

M. de Freycinet a dû quitter Aix lundi pour se rendre avec sa famille à Mont-sous-Vaudrey, où il passera quelques jours dans la propriété de M. Grévy.

De Mont-sous-Vaudrey, M. de Freycinet se dirigera sur Paris, où il sera de retour samedi ou dimanche prochain.

On télégraphie de Rome, 18 septembre : Mgr Czacki restera à son poste jusqu'à ce que la France ait désigné son ambassadeur auprès du Vatican.

Le choix de l'archevêque de Bénévent, comme successeur de Mgr Czacki, n'est pas définitif, le gouvernement français ayant, paraît-il, soulevé quelques objections.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à quatre heures pour traiter la question des élections.

Inondations en Italie

Deterribles inondations ravagent en ce moment la Haute-Italie.

On mande de Bellinzona, que la pluie ne cesse de tomber. Les torrents débordés coulent à grand fracas, arrachant les vignes et les cultures.

La voie ferrée du Saint-Gothard a été emportée, mais aussitôt réparée.

L'eTessin coule à pleins bords, les lacs Majeur et de Lugno inondent leurs rives.

Les télégrammes de la Haute-Italie annoncent des désastres épouvantables. A Côme, les principaux quartiers de la ville sont sous l'eau, des ponts ont été emportés, des maisons et des fermes se sont écroulées, il y a de nombreuses victimes.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(111) du 21 Septembre 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Ils s'enfoncèrent plus avant dans les runes. Bientôt ils furent arrivés au lieu où, comme Wenz croyait se souvenir, devait se trouver l'entrée du caveau à demi écroulé.

Il chercha longtemps, mais en vain, et Hubert avec lui.

Cette entrée, que le comte disait connaître si bien, ne voyait point reparaitre.

D'un mouvement de plus en plus fébrile, il fouillait au milieu des pierres ; sa surexcitation devint intense ; de grosses gouttes de sueur inondaient son front.

C'était cependant bien là l'endroit qu'il connaissait si bien, où, enfant, il jouait déjà et qui depuis lors s'était gravé d'une manière si durable dans son esprit.

Tout cela s'était modifié ; il devait s'être produit un effondrement considérable dans la partie intérieure du caveau ; les couches supérieures avaient naturellement cédé, et il en était résulté un éboulement général ; dans ce cas, il ne fallait point espérer pénétrer dans le souterrain, du

moins par ce côté.

Hubert se sentit pris de pitié pour le vieillard. Quoique la singulière entreprise à laquelle il s'était associé l'eût laissé entièrement froid, il n'en avait pas moins fait de consciencieuses recherches et avait de toutes ses forces secondé celles du comte.

Mais il l'avait fait simplement parce que celui-ci l'avait voulu ; il n'avait nul autre motif de le faire.

A l'endroit où son compagnon cherchait avec le plus de persistance, où, par conséquent, il y avait plus de chances qu'on arrivât à un résultat, il donna de vigoureux coups de pioche et enleva d'énormes blocs de pierre.

M. de Beuren, dans l'intervalle, respira un peu, mais il suivait anxieusement chaque coup de l'instrument dans l'espérance de voir la terre s'ouvrir sous lui ; il s'était assis, harassé de fatigue et baigné de sueur, sur un bloc de pierre, et d'un ton qui ne trahissait que trop l'indescriptible émotion à laquelle il était en proie, il criait à Hubert, tantôt le suppliant, tantôt le menaçant, de continuer son ouvrage sans s'arrêter.

Et, sans doute pour stimuler le courage du travailleur, il murmurait toute sorte d'allusions à l'immense trésor qui les rendrait tous heureux.

Mais Hubert n'écoutait point et continuait sans relâche à fouiller le sol de sa pioche ; d'ailleurs les paroles du comte étaient confuses et semblaient produites par le délire.

Depuis une demi-heure déjà, Hubert avait travaillé sans s'arrêter une seule minute ; un large et profond sillon s'était creusé sous ses

coups répétés, mais nulle ouverture n'apparaissait.

Exténué, il s'arrêta pour reprendre haleine ; le comte était complètement abattu et ne prêtait plus aucune attention à ce que faisait le jeune homme.

S'approchant du malheureux vieillard, Hubert lui dit d'un ton qui ne trahissait aucune aigreur :
— Mais êtes-vous bien sûr que nous sommes ici à l'endroit désigné par vos plans ?

— Absolument sûr ! fut la réponse presque inarticulée, à peine perceptible du comte.

— N'y a-t-il point d'autre entrée dans le caveau ?

— Non ! Quand j'étais enfant il y en avait bien une autre du côté de l'eau, mais il s'est produit par là un éboulement qui l'a entièrement obstruée. Une grande voûte s'effondra un jour que nous jouions, nous autres gamins du village, et c'est à grand-peine que nous parvînmes à nous échapper... et c'est bien de ce côté que nous sommes sortis... j'en suis absolument certain.

Hubert leva sur le comte un regard étonné. Ce qu'il entendait n'était point du tout conforme à ce que le comte avait dit d'abord.

Avec son flair de juge, il sentit vaguement qu'il y avait là quelque mystère. Ainsi donc, le comte de Beuren connaissait les ruines, non-seulement par les plans du château, mais aussi et surtout par sa propre expérience.

— C'est étrange ! pensa-t-il.

Et déjà il allait faire part de sa surprise à son interlocuteur quand, à côté d'eux, se produisit tout à coup un bruit singulier, comme celui

causé par la chute de pierres dans un milieu sonore.

Surpris, Hubert jeta les yeux dans la direction d'où venait le bruit.

M. de Beuren aussi avait relevé la tête.

Aussitôt ce dernier poussa un cri rauque, qui résonna comme le hurlement d'une bête fauve au milieu du silence de la nuit et il fit un bond vers le lieu où Hubert venait de travailler.

O surprise !... ô bonheur !...

Une ouverture venait de se produire dans la masse de pierre, et, semblable à la gueule béante d'un monstre de la fable, la crevasse s'ouvrait davantage noire et profonde.

— Je le savais bien ! s'écria le comte hors de lui. C'est par ici qu'il nous faut descendre. Alons, jeune homme, quelques coups de pioche encore pour élargir l'ouverture. En attendant, je vais allumer la lanterne.

Et il tira aussitôt du sac qu'il avait apporté le briquet et des bougies, et il en alluma une. Mais Hubert paraissait hésiter à obtempérer aux ordres du comte.

— Pourquoi n'agrandis-tu point le trou ? s'écria-t-il, écumant et s'oubliant, dans l'excès de son émotion, jusqu'à tutoyer le jeune homme comme il aurait fait de Biedel.

Mais Hubert n'y fit point attention.

(A suivre.)

Session d'août 1882

Séance du 22 août (Suite).

M. le Conseiller d'arrondissement du canton de Montcuq et M. le Maire de cette ville ont demandé à être entendus par la Commission et ont fait valoir avec autant d'habileté que de chaleur tous les arguments qui militent en faveur de la ligne de Cahors à Moissac, et ils ont sollicité de nous un avis favorable à l'allocation d'une subvention pour cette ligne avec d'autant plus d'insistance que, pour le cas où vous ne consentiriez à aucun sacrifice pécuniaire en faveur de cette voie ferrée, le Conseil général de Tarn-et-Garonne serait disposé, sur la proposition du représentant de Moissac, à demander que, de Lauzerte, elle fût détournée de Cahors et dirigée directement sur Libos.

Nous avons été vivement touchés des motifs développés devant nous. Nous étions d'ailleurs faciles à convaincre; car nous n'avons jamais méconnu l'importance et l'utilité de la ligne de Cahors à Moissac. Sans vouloir comparer son utilité au point de vue général à celle de la grande ligne de Brive à Montauban, nous n'avons jamais méconnu que non-seulement elle fournit un débouché indispensable à l'important canton de Montcuq, qu'elle doit traverser dans son entier, à ceux de Castelnaud et de Luzech dont elle s'approche mais même à notre chef-lieu de département.

Aussi, Messieurs, n'aurions-nous pas hésité à vous proposer de voter une subvention, non peut-être de 20,000 francs par kilomètre, comme l'a fait le département de Tarn-et-Garonne, mais enfin une subvention relativement importante si nous ne nous heurtions à une impossibilité budgétaire absolue pour le moment du moins. En effet, nous ne devons pas oublier que notre département, déjà si appauvri par l'infection du phylloxéra est grevé de nombreux centimes extraordinaires, et qu'indépendamment des dépenses excessives que nécessite la construction de deux écoles normales, nous sommes, cette année même en présence d'un déficit de près de 100,000 fr. pour l'entretien de nos chemins vicinaux.

Et toutefois, malgré ces embarras financiers, peut-être vous aurions nous demandé une subvention à la ligne de Moissac à Cahors si nous avions craint sérieusement que faute par nous de la voter notre département se vit privé de cette ligne. Mais cette crainte, en présence du texte formel de la loi récemment votée nous a paru chimérique.

En effet, dans la désignation de la ligne en question, deux points sont également fixés et l'un des deux même est fixé d'une façon plus précise que l'autre, c'est Cahors, puis qu'elle est classée sous la rubrique de Cahors à ou par Moissac. Il faudrait donc qu'une loi formelle vint nous priver du droit certain que nous tenons d'une loi récente et qui sans doute n'a pas été votée à la légère.

En conséquence; votre commission vous propose: 1° d'affirmer avec une énergie nouvelle les vœux que vous avez déjà émis en faveur de la ligne de Cahors à Moissac; 2° D'ajourner le vote de toute subvention jusqu'au moment où l'état de notre budget permettra de faire face à cette dépense.

Adopté.

La séance est levée à 4 heures 1/2 et renvoyé à demain 2 heures.

SÉANCE DU 23 AOUT 1882.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4.

Sont présents tous les membres du Conseil à l'exception de MM. Limayrac, Mayzen, Demeaux et Cipièrre excusés.

M. Caviolle Secrétaire général de la Préfecture du Lot assiste à la séance, en remplacement de M. le Préfet empêché.

M. Pierre Dufour donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté par le Conseil.

Chemins vicinaux. — Transformation des prestations en centimes.

M. le Président expose qu'à la session d'avril la commission départementale avait été déléguée par le Conseil général à l'effet de faire un rapport et émettre son avis sur les diverses propositions de lois relatives aux prestations.

M. Brugalière à la parole pour faire le rapport sur cette question, au nom de la Commission départementale. — Il s'exprime ainsi.

Messieurs,

Par une circulaire du 3 avril 1882, M. le ministre de l'intérieur a chargé MM. les Préfets de soumettre aux Conseils généraux deux propositions de loi émanant de l'initiative parlementaire et tendant à modifier plus ou moins profondément la loi du 21 mai 1836.

La première, présentée par MM. Antonin Dubost et de La Porte,

La deuxième, par M. Casimir Périer, tous députés.

Puis enfin un projet de loi œuvre d'une commission nommée par le gouvernement qui modifie ou complète les dispositions de la loi du 21 mai 1836.

M. le ministre invite ces assemblées à les examiner avec tout le soin que réclame une question aussi grave et de

L'Adda, l'Adige, le Pô, tous les torrents desséchés en été sont gonflés par les pluies.

La ville de Trente, dans le Tyrol autrichien, est inondée, le niveau de l'eau s'est élevé de quinze pieds. Le pont de Roveredo, solide construction, a été emporté.

A Vérone, la situation est effrayante: les maisons s'écroulent, de toutes parts.

Toute la garnison est sur pieds pour porter secours aux victimes de l'inondation. Le service des chemins de fer est suspendu.

Dans un grand nombre de contrées de la Lombardie, les eaux forment des lacs gigantesques. Dans la province de Bergame, des familles entières ont gagné les montagnes.

On ne compte plus les ponts emportés, les maisons écroulées, les routes coupées.

Depuis 1830 on n'avait pas vu, dans la Haute-Italie, un désastre pareil.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

LES EMPLOYÉS DE PRÉFECTURE

On annonce que le ministre de l'intérieur présentera à la rentrée, un projet ayant pour but de faire, des employés de préfecture, des fonctionnaires de l'Etat, ayant une hiérarchie déterminée, pouvant passer d'un département dans l'autre sans perdre leurs droits acquis et ayant une caisse générale de retraite comme tous les fonctionnaires.

M. Christophe ancien professeur de seconde au lycée de Cahors, vient d'être reçu agrégé de grammaire.

M. Ladame, principal du collège de La Rochefaucauld, est nommé principal du collège de Figeac, en remplacement de M. Fumez, appelé à d'autres fonctions.

Aujourd'hui commencent, dans toute la France, les examens oraux des candidats au volontariat d'un an. Ces examens devront être terminés le 20 octobre au plus tard.

On sait qu'ils ont lieu dans la ville où réside le commandant en chef du corps d'armée. C'est donc à Toulouse que sont appelés, pour les subir, les jeunes gens appartenant au 17^e corps d'armée.

Par décision en date du 15 septembre 1882, insérée au *Journal officiel* de mardi, le ministre des finances a autorisé le remboursement par anticipation des obligations du Trésor à court terme 4 0/0 à l'échéance du 1^{er} mars 1883, sous déduction d'un escompte de 2 0/0.

M. l'abbé Delfour, missionnaire diocésain de Rocamadour, est nommé curé doyen de Lauzès.

La retraite ecclésiastique est ouverte depuis le 18 au soir. Un grand nombre de prêtres sont venus à Cahors, écouter la parole éloquent de R. P. Candeloup.

Voici pour l'arrondissement de Figeac, l'état indiquant le dernier numéro compris dans la première portion du contingent de la classe de 1881 :

Bretenoux, 75. — Cajarc, 49. — Figeac, (Est) 77. — Figeac (Ouest), 39. — Lacapelle-Marival, 66. — Latronquière, 78. — Livernon, 47. — St-Céré, 93.

Dans la nuit du 17 au 18 courant le nommé Querbes, Jean, domestique de M. Cayla, minotier à St-Géry, ayant laissé sa charrette chargée de blé, au port-Bollier, s'aperçut vers les trois heures du matin, que deux sacs étaient à terre et qu'il en manquait quatre autres à son chargement; un des sacs volés étant percé, on a pu suivre les traces jusqu'à la place St-Urcisse, où les malfaiteurs ont déposé, un instant, les sacs sur le parapet de la rivière; mais à partir de cet endroit on n'a pu trouver aucune trace.

Les recherches continuent.

ACTE DE COURAGE

Le gendarme Levert, de la brigade de Limogne, vient d'accomplir un acte de courage qui

mérite d'être signalé.

Le sieur Gavens, de Varaire, avait eu l'imprudence de débrider son cheval attelé. Tout à coup, le cheval s'emporta et détala à fond de train. Son maître essaya bien de l'arrêter, mais il fut renversé et eut une jambe à peu près cassée.

Comme le cheval emporté passait devant la caserne de gendarmerie, Levert s'élança à la tête du cheval, le saisit aux oreilles et se laissa entraîner, sans lâcher pied, sur un espace de soixante mètres. Il arrêta enfin le cheval furieux et prévint ainsi plusieurs accidents qui n'auraient pas manqué d'arriver, car c'était jour de marché à Limogne.

Nous espérons que cette belle conduite ne restera pas sans récompense.

ATTENTAT A LA PUDEUR. — Dimanche dernier, vers les sept heures du soir, les époux C. attendaient leur petite fille, âgée de six ans, pour souper; la femme sortit dans la rue pour voir si elle la rencontrait; elle vit sortir d'une baraque en planches, établie non loin de leur demeure, un jeune homme âgé de 17 à 18 ans et aussitôt après la petite fille, ayant à la main quinze centimes que lui avait données le jeune homme.

Ce dernier, conduit par le père au bureau de police, a été maintenu, après interrogatoire, en état d'arrestation et se trouve actuellement détenu à la maison d'arrêt de Cahors.

Des contraventions ont été relevées: 1° contre les nommés Courdesse, Louis, âgé de 17 ans, et Marmiesse; Gustave, âgé de 27 ans, pour avoir fumé dans les dépendances du théâtre.

2° Contre la nommée D. veuve M. pour défaut de balayage devant sa maison d'habitation.

3° Contre le nommé Marty, Jean, ouvrier mineur, pour ivresse publique et manifeste.

4° Contre le nommé L. pour dépôt d'essence à pétrole dans son magasin d'épicerie, sans autorisation.

5° Contre le nommé B. épiciier, pour débit de boissons sans avoir fait au préalable la déclaration prescrite par la loi du 17 juillet 1880.

CONCOURS HIPPIQUES DU LOT

FIGEAC

Poulinières suitées et saillies

MM.	Primes
Molinié, Louis, à Lissac.....	160 fr.
De Farals, Frédéric, à Figeac....	120
Murat, Jean, à Issepts.....	100
Delpon, Jean, à Fons.....	80
Pégourie, Jules, à Gréalou.....	80
Saur, Eugène, à Cambel.....	80
Moussié, Auguste, à Issepts.....	70
Ligonie, Jean, au Bourg.....	50

Pouliches de 3 ans

Chamayou, Jean, à Lissac.....	100
Revellac, David, à Lunan.....	80
Tauran, Louis, à Fourmanhac....	60

Pouliches de 2 ans

Lacroix, Victor, à Faycelles.....	100
Revellac, David, à Lunan.....	80
Masbou, Jean, à Cajarc.....	70

GRAMAT

Poulinières suitées et saillies

Constant, Jean, à Rocamadour....	300
Marcilhac, Jean-Baptiste à Gramat	160
Septfonds, Jean-Gabriel à Gramat	250
Turenne, Pierre, à Thémimes.....	200
Thamié, Jean-Baptiste, à Gramat.	200
Lamothe, Pierre, à Alvignac.....	200
Bergougnoux, Jean, à Gramat....	130
Vieillescaze, Henri, à Issendolus..	130
Marcilhac, Jean-Pierre, à Gramat.	130
Durieu, Antoine, au Bastit.....	130
Despeyroux, Narcisse, à Flaujac..	130
Grimal, Jean, à Issendolus.....	115
Durieu, Antoine, au Bastit.....	115
Andral, Louis, à Rocamadour....	115
Fabre, Jacques, à Gramat.....	115
Delmas, Simon, à Gramat.....	115
Lamothe, O., à Mayrinhac-Lentour	100
Meulet, Jean, au Bastit.....	100
Fauré, J.-P., à Mayrinhac-Len.	100
Méric, Joseph, à Issendolus.....	100
Soulié, J., à Mayrinhac-Lentour.	100
Lavayssière, Elie, à Thémimes...	100
Mauray, Jean, à Rocamadour.....	100
Delsahut, Guillaume, à Thémimes.	100
Lamothe, Jean, à Mayrinhac-Len.	100
Bergougnoux, Denis, à Alvignac..	100
Salgues, Antoine, à Montvalent..	100
Lachize, Gabriel, à Miers.....	100
Judicis, Louis, à Couzou.....	80
Lavayssière, Antoine, à Flaujac..	80

Amblard, Etienne, à St-Denis....	60
Coldéfy, Jean, à Lunegarde.....	60
Durieu, Antoine, au Bastit.....	60
Bouzou, Joseph, à Lunegarde....	60
Vieillescaze, Henri, à Issendolus..	60
Durieu, Antoine, au Bastit.....	50
Treil, Pierre, à Miers.....	50
Calmon, Antoine, à Couzou.....	50

Pouliches de 3 ans.

Bonafoucie, Michel, à Issendolus..	250
Pouzalgues, à Miers.....	200
Roques, Charles, au Vigan.....	185
Salesses, Armand, à Bio.....	125
Roques, Joseph, à Labastide-Murat.	100
Lalo, Jean, à Durbans.....	100
Amadiou, au Mas-du-Cause.....	100
Delsahut, à Issendolus.....	100
Delbos, à Durbans.....	100
Constans, à Rocamadour.....	100

Pouliches de deux ans.

Turenne, Pierre, à Thémimes.....	125
Delsahut, à Thémimes.....	100
Poujade, Louis, à Thémimes.....	100
Vieillescaze, à Issendolus.....	90
Latour, Aug., à Labastide-Murat.	80
Marcilhac, Jean Pierre, à Gramat.	80
Bergougnoux, Jean, à Gramat....	80
Salvan, Pierre, à Payrac.....	60
Delcayre, Jean, à Rocamadour...	60
Pascal, Augustin, à Loubressac...	60
Delcayre, Jean, à Rocamadour....	60
Terrou, P., à Mérignac-Lentour..	60
De Saint-Georges, à Carluçet....	60
Berghe, Augustin, à Carluçet....	60
Lafon, Pierre, à Reillac.....	60
Issali, Jean, à Reillac.....	60
De Ménard, à Martel.....	60
Treil, à Rocamadour.....	60
Lavinal, Baptiste, à Rueyre.....	60
Amadiou, Joseph, à Carluçet....	60
Darnis, Gabriel, à Calès.....	60
Boudet, Jean, à Montvalent.....	60
Pechmalbec, Jean, à Sonac.....	60

Nouvelles Viticoles

Les nouvelles des régions viticoles sont très variées.

Dans le Gers, la quantité et la qualité feront défaut; l'oïdium, le Mildew et les intempéries ont empêché les raisins de murir.

Dans le Beaujolais on fera de la piquette.

Dans le Bordelais la véraison a commencé à peine il y a quelques jours; une chaleur survenue depuis quelques jours fait espérer une assez bonne qualité.

En Bourgogne, on n'attend qu'un tiers de la récolte en vins fins, on ne vendage guère qu'en octobre.

Dans les Charentes, on aura une récolte ordinaire, mais la qualité sera inférieure.

Dans le Languedoc, le mildew cause de grands ravages, la chute des feuilles se produit; un soleil pourrait arrêter ce nouveau parasite. La vigne, privée d'un de ses organes essentiels mûrira très imparfaitement.

Dans la Haute-Garonne, dans le Tarn-et-Garonne on est assez satisfait de l'aspect des vignes, la récolte y sera assez bonne.

Près d'Aygues-Mortes les vignes sont splendides, très saines et promettent une bonne qualité de vin.

Dans l'Hérault les vendanges sont commencées, malheureusement la sécheresse n'a pas permis aux fruits de se développer.

Dans nos contrées on commencera à vendanger du 20 au 22 septembre.

Cette année plus que jamais, on doit y appoter les plus grands soins.

Évitez les mauvaises odeurs près des cuves. Faire fermenter les moûts le plus possible à l'abri de l'air.

L'introduction du fouloir serait une bonne chose, on éviterait ainsi le piétinement, opération barbare qui devrait être prescrite dans les contrées viticoles.

Éviter de mettre dans les cuves des raisins terreux; ils apportent dans le moût des matières alcalines qui entravent la fermentation vineuse et provoquent la formation d'acide lactique, de là les vins faibles, mous et difficiles à conserver.

Les cours des vins sont stationnaires! les vins 1881 valent de 115 à 120 francs la barrique.

Pour les vins nouveaux, quelques marchés ont été traités; vin pris à la cuve, à raison de 65 à 70 francs la barrique.

faire ensuite connaître leur avis.

M. le Préfet du Lot ayant saisi le Conseil général dans sa session d'avril, cette assemblée estimant que les éléments qui lui étaient nécessaires pour se livrer à une étude sérieuse des questions très complexes, soulevées par les propositions qui lui étaient soumises étaient insuffisantes, que d'ailleurs le temps lui faisait défaut, crut devoir déléguer à sa Commission départementale le soin d'examiner ces diverses propositions, de s'entourer à cet effet de tous les renseignements propres à éclairer sa religion et de lui faire ultérieurement un rapport qui pourrait être discuté en assemblée générale dans sa session d'août.

La Commission départementale se trouvant donc saisie de cette affaire, s'est livrée à une étude approfondie de cette question et elle a pu, à l'aide de renseignements qui lui ont été fournis par M. le directeur des Contributions directes, M. l'ingénieur en chef du département et autres personnes compétentes et après un examen des plus sérieux, se rendre exactement compte des résultats qu'entraînerait dans la pratique pour le département du Lot, l'adoption de ces divers systèmes.

D'après MM. Dubost et de La Porte, l'impôt des prestations serait impopulaire, injuste, peu productif et surtout mal réparti, car, tandis qu'il pèse sur tous les habitants d'une commune valides âgés de 18 à 60 ans et s'accroît suivant le nombre des charrettes et de bêtes de somme détenus par chacun d'eux, il laisse en dehors de son atteinte les propriétés foncières et les autres manifestations de la richesse, à tel point qu'il suffit qu'un citoyen soit âgé de plus de 60 ans ou infirme pour échapper à l'impôt, alors même qu'il serait l'un des plus intéressés à l'entretien des chemins vicinaux, ce serait en définitive un impôt de capitation et non de proportion; par suite, ils proposent de donner pouvoir aux Conseils municipaux de substituer aux trois journées de prestations dont le vote est autorisé par l'article 2 de la loi du 21 mars 1836, un nombre de centimes additionnels au principal des quatre contributions directes calculés de manière à fournir une somme équivalente, cette substitution pouvant n'être même que partielle.

M. Casimir Périer, après avoir fait l'énumération des diverses catégories de voies de communication et ressortir les inégalités, les inconvénients et les complications qu'entraîne l'application du système adopté pour les chemins vicinaux, expose que c'est à tort que le principe de la solidarité entre les communes qui est proclamé et pratiqué pour les routes départementales n'est pas également appliqué aux voies d'un ordre inférieur comme les chemins de grande communication et d'intérêt commun; car, s'il est possible de définir et de déterminer un chemin vicinal ordinaire, il n'en est pas de même des routes départementales, des chemins de grande communication et d'intérêt commun qui ne devront faire qu'un seul et même réseau et être mis à la charge du département, les chemins vicinaux ordinaires restant seuls, comme par le passé, à la charge des communes. Il ajoute que selon la loi du 21 mai 1836, l'impôt des prestations ne frappant que les individus mâles, valides, âgés de 18 ans au moins et de 60 ans au plus portés au rôle des contributions directes ainsi que les chevaux, bœufs, mulets et charrettes qu'ils possèdent n'atteint pas tous ceux qui ont intérêt à l'entretien des chemins vicinaux, puisque qu'elle que soit la quantité de propriété qu'un individu possède dans une commune, il n'est tenu à aucune journée de prestation s'il n'y réside pas et qu'il en est de même des femmes et des mineurs qu'elle que soit l'importance de leurs revenus. Il en résulte une inégalité choquante qui ne se justifie par aucune raison plausible et qu'il est urgent de faire disparaître. Il établit également que la différence du taux de rachat entre les divers départements, constitue une injustice non moins frappante, car la fixation de ce taux n'est le plus souvent en rapport ni avec la richesse générale du département, ni avec la fertilité du sol, ni avec le développement de l'industrie, tandis qu'en adoptant sa proposition, on ferait disparaître dans une certaine mesure cette injustice et cette inégalité.

Il convient néanmoins que, malgré tous les reproches qu'on peut adresser à cet impôt, il y a lieu de le maintenir, mais qu'il est indispensable de rechercher les moyens d'en faire une répartition plus équitable, en attendant le jour où la prestation disparaîtra complètement, ce qui ne pourra arriver que si le budget de l'Etat, comme cela serait à désirer, prenait à sa charge une plus grande part de dépenses vicinales.

En conséquence, il croit devoir proposer de modifier de la manière suivante le système vicinal établi par la loi du 21 mai 1836:

1° Les voies de communication du département, sauf les routes nationales dont la construction et l'entretien incombe à l'Etat, seraient divisées en trois catégories:

- 1° Chemins départementaux;
- 2° Chemins vicinaux;
- 3° Chemins ruraux.

Dans la première catégorie seront compris, les routes départementales, les chemins de grandes communication, et d'intérêt commun et comme tels entretenus par le département.

A suivre.)

UN FAUSSAIRE

On annonce l'arrestation de M. Mary-Cliquet, notaire à Mareuil (Dordogne), maire de ce chef-lieu de canton, où il a fait pour plus de 100,000 fr. de faux.

Ce n'est pas, dit le *Journal de Lot-et-Garonne*, un faussaire ordinaire que ce notaire. On a trouvé dans sa caisse:

1° Un cachet du colonel du 7^e de ligne qui lui servait à se fabriquer des permissions d'officier, avec lesquelles il voyageait à quart de place;

2° Un cachet de la Faculté de Caen qu'il a utilisé pour se délivrer un diplôme de licencié en droit;

3° Un composteur à l'aide duquel il mettait sur les pièces fausses la mention du bureau de l'enregistrement de Mareuil, ou du bureau des hypothèques;

4° Trois énormes sacs contenant des sous, cautionnement visible mais fictif, destiné à lui attirer la confiance des clients;

5° Des rubans et des rosettes d'ordres divers;

6° Des paquets de billets doux et des photographies de dames, et un fort stock de minutes fausses.

Il allait bien le notaire de Mareuil.

QUEL TEMPS !!

Il pleut, il vente, il fait froid. Nous sommes apparemment en plein décembre. Depuis dimanche, la température s'est tellement refroidie, que bien des personnes ne sortent plus que munies du pardessus d'hiver.

Les habitués des stations balnéaires, surpris par l'intempérie, rentrent en foule; mais la ville ne leur est pas moins inhospitale que la plage ou la montagne.

De mémoire d'homme, on n'a point vu pareil été.

Le soir venu, nos promenades demeurent désertes:

Passé encore si nous traversons un dérangement climatérique passager. Bien au contraire; le mauvais temps, à part quelques rares éclaircies, persiste depuis le mois de juillet, et menace de durer. Les vents soufflent d'entre sud-ouest (à la pluie) et nord-ouest (au froid); le ciel est couvert de gros nuages noirs; les averse se succèdent; le thermomètre s'abaisse sensiblement.

Un seul espoir nous reste: c'est que l'été de la Saint-Martin nous vienne dédommager.

LES TRUFFES

A quelque chose malheur est bon. Si les pluies tombent maintenant d'une manière exagérée à faire craindre des débordements, elles ont au moins pour résultat d'assurer pour cet hiver une récolte de truffes des plus abondantes. Que les gourmets, amateurs de truffes se réjouissent! Nous avons déjà vu quelques-uns de ces savoureux tubercules gros comme de beaux œufs de dinde. La truffe est encore blanche, cela va sans dire, mais elle n'en existe pas moins.

Les prix inabornables de l'an passé s'abaisseront donc de façon à être à la portée des bourses les plus modestes. Espérons-le du moins.

Dernières Nouvelles

Alexandrie 19 septembre.

Abdellah, le gouverneur de Damiette, a envoyé une dépêche disant qu'il n'avait pas eu l'intention de désobéir aux ordres du khédive, qu'il était prêt à faire sa soumission et qu'il attendait des ordres.

Le ministre de l'intérieur partira pour le Caire demain.

Le ministre des affaires étrangères vient de soumettre à l'agrément du gouvernement espagnol le nom du successeur de M. Andrieux à l'ambassade de Madrid.

Ce nom ne sera connu que lorsque la Cour d'Espagne aura répondu qu'il lui plaît.

Un télégramme de Londres dit que les plus grands honneurs seront décernés au général Wolseley qui recevra la pairie héréditaire avec

une couronne de comte.

Le gouvernement espagnol fait de la participation de l'Espagne à la conférence une question vitale, et il négocie très activement à ce sujet.

Les ambassadeurs anglais après des puissances sont autorisés à déclarer que le gouvernement ne songe nullement à annexer l'Egypte. L'opinion publique en Angleterre est opposée à l'annexion.

Un télégramme d'Alexandrie dit que des troubles ont eu lieu à Damanhour, à l'occasion du rétablissement de l'ancien gouverneur. Le bruit court que des Européens ont été blessés et quelques-uns tués. Un régiment a été envoyé. M. Ninet, secrétaire d'Arabi, a été arrêté au Caire.

Paris, 20 septembre.

L'Empereur de Russie est parti pour Moscou; 30,000 hommes gardent le chemin de fer; le jour du couronnement est tenu absolument secret.

Jusqu'à l'arrivée du Tzar dans cette ville l'usage du télégraphe et le parcours du chemin de fer sont interdits au public sur la ligne de Moscou.

Le *Voltaire* dément que le conseil des ministres ait examiné l'éventualité d'une prochaine convocation des Chambres, qui reste fixée au 6 novembre.

A propos des grandes manœuvres, M. de Moltke exprimait dernièrement, dans un salon de Berlin, les curieuses appréciations que voici sur la valeur actuelle de l'armée française:

Notre artillerie serait pour le moins égale à l'artillerie prussienne, et elle est supérieure en nombre; notre infanterie, à peu près équivalente à l'infanterie allemande, — avec l'entrain français en plus.

Quant à notre cavalerie, le chef de l'état-major général allemand la considère pour le moment comme très inférieure.

Berlin, 19 septembre.

La *Gazette nationale* publie un article inspiré engageant indirectement la France à cesser toute politique de haine contre l'Allemagne. En persistant dans son ancienne attitude, la France irait à de nouvelles défaites.

Berlin, 20 septembre.

La *Gazette de Voss* reçoit un télégramme lui annonçant que la feuille russe *Novoie Vremia* avoue implicitement que la Russie arme. « Si l'Angleterre établit une station militaire en Egypte, ajoute ce journal, la Russie devra contrebalancer cette mainmise sur l'Orient par un rapprochement avec les peuples asiatiques. »

Saint-Petersbourg, 20 septembre.

L'empereur de Russie, l'impératrice et leurs enfants, accompagnés des grands-ducs Alexis, Serge et Paul, sont partis hier pour Moscou.

Bourse de Paris.

Cours du 21 Septembre

Rente 3 p. %	81.75
— 3 p. % amortissable	82.80
— 4 1/2 p. %	110.90
— 5 p. %	116.00

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 19 septembre 1882.

Peu d'affaires aujourd'hui. Celles qui se sont traitées ont présentée cette anomalie d'une faiblesse sensible sur les fonds français et d'une tenue relativement assez ferme des titres internationaux et surtout des fonds Turcs et Egyptiens que la spéculation soutient toujours avec une grande énergie.

Pendant nous laissons le 3 0/0 à 81 85, l'amortissable à 82 80 et le 5 0/0 à 115 80, tandis que le Turc fait 12 20 et que l'Unifiée qui a déjà, depuis quelques jours regagné près d'une centaine de francs reste à 343.

On tient l'Italien à 88 95 et le Suez fait 2,792.

L'adjudication des actions du Crédit de France a eu lieu jeudi, elle portait sur 43 lots de 1,000 actions chacun et un 44^e lot comprenant 69 actions. La mise à prix fixée à 1 fr. par action, soit à 1,000 fr. pour chacun des 43 premiers lots et 69 francs pour le 44^e, a été successivement abaissée et fixée pour chaque lot à 0 50 c. soit en tout, 22 francs pour les 44 lots. L'avoué de la Banque de Dépôts et de Crédits ayant mis une enchère de 20 francs a été déclaré adjudicataire des 44 lots.

L'Assemblée générale des actionnaires de la Banque de dépôts et de crédit, tenue vendredi, a accepté définitivement l'apport de l'actif net à provenir de la liquidation du Crédit de France. En conséquence, la dissolution de cette dernière Société et sa mise en liquidation deviennent définitives à partir du 15 septembre courant. MM. Armand Brazon et Charles Roy ont été nommés liquidateurs. Le siège de la liquidation est à Paris, 16, rue de Londres.

Faits divers

Un terrible accident est arrivé samedi à la gare de Lyon. A huit heures dix, l'express de Vichy se trouvait en gare et se préparait à partir; on opérait déjà le chargement des bagages, lorsqu'en plaçant dans le fourgon *ad hoc* une malle de 32 kilogrammes, une formidable explosion se produisit et fit voler en éclats le wagon dans lequel on plaçait ce colis. Quatre hommes d'équipe qui faisaient ce chargement furent atteints par les éclats du fourgon et par les projectiles renfermés dans la malle, car cette explosion provenait de ce colis dans lequel étaient renfermés plusieurs sacs de cartouches et que M. X..., lieutenant de dragons, en garnison à Valenciennes et qui se dirigeait sur Vichy avait imprudemment placés dans ses bagages. Cette explosion a dû se produire par le contact des cartouches avec des sabres et des fusils, qui se trouvaient dans la malle. Les sieurs Davaine et Melière qui se trouvaient dans le fourgon au moment de l'explosion ont été blessés très grièvement à la tête; leur état est des plus graves. Ils ont été immédiatement conduits à l'hôpital Saint-Antoine. Les sieurs Bardy et Carre, également hommes d'équipe, qui chargeaient sur le quai, ont reçu de fortes blessures, mais leur situation n'est pas aussi alarmante que celle de leurs camarades.

M. le lieutenant X..., a été entendu par le commissaire central; il prétend qu'il ignorait le contenu de sa malle et que c'est son ordonnance qui y aurait placé les cartouches, sans le prévenir.

LIQUEUR DE CASSIS

Cette liqueur se prépare de la manière suivante:

On écrase la quantité de cassis que l'on veut employer après l'avoir égrené; on le met dans un bocal, on ajoute un litre et demi d'eau-de-vie de bonne qualité pour un kilo de baies. Quelques clous de girofle et quelques morceaux de canelle servent à donner à ce ratafia un goût plus agréable, mais ils ne sont pas indispensables. On laisse le tout macérer dans un bocal pendant deux ou trois mois même plus; on tire la liqueur au clair et on presse le marc pour n'y rien laisser. On remet le jus dans le bocal, on y ajoute 500 gr. de sucre pour chaque litre de liquide, et lorsque le sucre est bien fondu, on filtre sur du papier gris et on conserve en cruchons. Après quelques années, cette liqueur devient excellente et a, en outre, l'avantage d'être très stomachique.

Une dépêche du Brésil annonce qu'une comète visible à l'œil nu vient d'être découverte à Rio de Janeiro, par M. Crols.

Le Temps pense que c'est probablement la comète de 1812 qui revient nous visiter; c'est du moins, dit notre confrère, l'opinion formulée dans le dernier numéro de la *Revue mensuelle d'astronomie populaire*, de M. Flammarion. Une nouvelle discussion des éléments de cette comète, faite à l'observatoire de Paris par MM. Schulhof et Bossier, a indiqué une période de révolution de 71 ans.

AVIS

Par jugement du 29 août 1882, le tribunal de Gourdon a prononcé la mise en état de faillite de Picou, débitant à Dégagnac; il a nommé M. Vialle juge, et M. Justin Brunel, défenseur au commerce près ledit tribunal, a été nommé syndic des créances.

Les intéressés sont invités à révéler et à produire leurs titres de créances, sans délai, au syndic sus nommé.

Signé BRUNEL.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au nom du Peuple Français.

La première chambre du tribunal de première instance de Cahors chef-lieu du département du Lot a rendu et prononcé le jugement suivant.

Du trente-un juillet mil huit cent quatre-vingt-deux.

En audience publique tenue au palais de justice de la dite ville, par messieurs;

Lurguie, président.
Arnault, juge de la Chambre.

Fieuzal, juge de la deuxième chambre appelé au siège en suivant l'ordre du tableau en remplacement d'un de ses membres légitimement empêché.

Beaugrand substitut de Monsieur le Procureur de la République.

Et Mialet commis greffier.

En la cause de Monsieur le Préfet du département du Lot, domicilié de la ville de Cahors demandeur d'une part Monsieur le Procureur de la République.

Et de 1° Baudel Jean-Pierre-Garric ; 2° Sers Jean-Paul, maçon tous deux propriétaires domiciliés de la commune de Douelle ; 3° Bessac Jean ; 4° Bessac Perrette, veuve de Jean Alazard, propriétaires, ces deux derniers domiciliés de la commune de Pradines.

Monsieur Beaugrand substitut de Monsieur le Procureur de la République a dit qu'il était porteur d'une lettre Monsieur le Préfet du département du Lot, en date du vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-deux par laquelle ce magistrat l'invite à provoquer de la part du tribunal l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains nécessaires à la construction d'un chemin vicinal ordinaire numéro 13 de Flotte à Douelle que les propriétaires sus-dénommés refusent de céder à l'administration.

En conséquence vu les pièces à l'appui de la dite lettre,

Vu l'article 14 de loi du trois mai mil huit cent quarante-un.

Il requiert que les immeubles que les dénommés refusent de céder à l'administration pour les causes ci-dessus soient expropriés qu'il soit désigné un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat directeur du jury qui sera ultérieurement désigné et un autre pour le remplacer au besoin.

Le tribunal faisant droit aux réquisitions de M. Beaugrand substitut de M. le Procureur de la République.

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de M. le

Préfet du département du Lot en date du vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-deux que les immeubles que les propriétaires dénommés refusent de céder à l'administration pour les causes ci-dessus sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique.

Attendu qu'il résulte de l'examen du dossier qui a été mis sous les yeux du tribunal que toutes les formalités prescrites par la loi pour parvenir à la dite expropriation ont été régulièrement observées.

Par ces motifs le tribunal oui dans l'intérêt de M. le Préfet du Lot, M. Beaugrand substitut de M. le Procureur de la République en ses conclusions verbales motivées et conforme. Prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique. 1° De trois ares soixante dix centiares de vigne et friche formant le numéro 1270 section C du plan cadastral de la commune de Pradines, appartenant à Baudel Jean-Pierre-Garric ; 2° soixante centiares numéro 1287 du plan ; 3° soixante-dix centiares de vigne formant le numéro 1296 desdits plan et section appartenant à Bessac Jean ; 4° un are cinquante centiares de vignes numéro 1280 du plan et section sus dits appartenant à Bessac Perrette veuve de Jean Alazard et deux ares cinquante centiares de vigne formant le numéro 1297 dudit plan et section appartenant à Sers Jean-Paul Lesquels immeubles sont nécessaires à la construction de la partie du chemin vicinal ordinaire numéro 13 de Flottes à Douelle comprise sur le territoire de la commune de Pradines. Désigne M. Arnault juge pour présider et surveiller les opérations du jury d'expropriation qui sera ultérieurement désigné et M. Fieuzal juge pour le remplacer au besoin.

Signés à la minute.

Lurguie président,

Et Mialet, commis-greffier.

Enregistré gratis à Cahors le dix-neuf août mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 15 case 4.

Signé : Dalat receveur.

En conséquence le président de la République mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution à tous procureurs généraux et tous procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main à tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par le président et le greffier. Expédié à Cahors le treize septembre mil cent quatre-vingt-deux.

Roques aîné.

Librairie J. GIRMA, à Cahors
VIENT DE PARAÎTRE LA 6^e LIVRAISON
DE
L'HISTOIRE GÉNÉRALE
DE LA
PROVINCE DE QUERCY
DE GUILLAUME LACOSTE

Cet ouvrage formera TROIS volumes, in 8°, de 500 pages chacun, paraissant en livraisons mensuelles, pendant les années 1882-1883-1884.

Prix : 18 fr. — Payables 6 fr. par an

En dehors de l'édition de souscription, il sera mis en vente, 50 exemplaires seulement sur papier blanc velin, formant quarante livraisons.

Prix de la livraison 50 centimes

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES & ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion ; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PEY-CLET, Instituteur à Eynanças (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Compard, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de soultrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalésière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalésière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 23 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR

et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



MÉDAILLE D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

Nouvelle Sucre. J. GARDOT
n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.
MÉDAILLE D'OR, Chez tous les Papetiers.

J. LARRIVE FILS AÎNÉ

16, Rue de la Liberté, à Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE DU

BRILLANT ORIENTAL

Pour la mise en couleur et entretien des
MEUBLES ET PARQUETS

Remplaçant les cires liquides, lait de cire, encaustique, etc. ; n'a aucune odeur, brille instantanément et n'encrasse jamais. S'emploie à froid sans frottage ni fatigue.

Le BRILLANT ORIENTAL est la meilleure préparation connue jusqu'à ce jour pour la mise en couleur et l'entretien des Meubles et Parquets ; sont brillant égale le vernis ; chaque litre couvre une superficie de 25 mètres carrés. et se vend sous quatre teintes différentes.

CHÈNE CLAIR, CHÈNE FONCÉ ACAJOU et NOYER

IL SE VEND ÉGALEMENT INCOLORE POUR L'ENTRETIEN.

MACHINES A COUDRE ET ACCESSOIRES

Bretelles Américaines

Fer Ruger à chauffage intérieur.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

MÉDAILLE D'OR 1880



Plus de Chevaux couronnés !

Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le

TOPIQUE PORTUGAIS DE C. ROUXEL

CAILLAT-ALMIN, 75, rue Vieille-du-Temple.

Seul propriétaire, par adjudication du 24 juillet 1877.

Exiger le timbre humide de l'État et la signature CAILLAT-ALMIN.

Dépôt dans toutes les Pharmacies
5 fr. grand flacon, avantage réel

GUÉRISON CERTAINE

des dartres, démangeaisons, maladies de la tête, boutons de toute nature ; etc. etc. ; par la pommade **Anti-Herpétique** (6-665-89). Le pot 1 fr. 50, envoi franco contre 1 fr. 65, timbre ou mandat poste. Seul dépôt à Toulouse (Haute-Garonne) pharmacie CALMEL, 9 rue Résomat.

RECOUVREMENTS

litigieux et achats de créances, etc. — S'adresser à **Valtaud**, ex-huissier près la Cour d'Appel, qui fait les frais à sa charge, sans recours contre ses clients, rue de Chabrol, 63, Paris.



ZENOBIE ultra
LA COULEUR DES CHEVEUX non
SEULE PARFAITE
POUR RÉTABLIR
Le fait est une sécheresse, mais une lotion bienfaisante qui rend le cheveu en la recolorant. **ZENOBIE** est une préparation qui a été découverte par le docteur **ZENOBIE** à Bordeaux. Elle est composée de substances végétales et animales qui ont la propriété de rendre le cheveu en la recolorant. Elle est très efficace et ne cause aucun dommage à la tête. Elle est vendue en flacons de 1/2 litre et de 1 litre. Le prix est de 2 fr. 50 le flacon de 1/2 litre et de 4 fr. le flacon de 1 litre. Elle est vendue chez tous les pharmaciens et épiciers.

SUCRAGE DES VENDANGES

AUGMENTATION ET QUANTITÉ

Entrepôt de sucre brut de canne, toute nuances. Sucre cristallisé, sucre blanc en pains, sucre blanc en morceaux, sucre blanc en poudre, sucre de maïs dit sucre de raisin en pains.

Envoi franco de prix, conditions de vente et échantillons sur demande affranchie

COUSTILLAS JEUNE

Maison de gros, Place Francheville. — PÉRIGUEUX

Pour éviter des retards dans les expéditions, prière de passer les ordres le plus tôt possible.

VÉRITABLE SUCRE VINICOLE

raffiné & perfectionné

SUPÉRIEUR A TOUS LES AUTRES SUCRES

Pour l'Emploi dans les Vendanges

Médailles d'Or et Croix de la Légion-d'Honneur obtenues pour ce produit hors ligne à l'Exposition Universelle de 1878.

Amélioration des vins. — Vinification des mares de raisin. — Production de fines Eaux-de-Vie de vin.

Moyens légitimes de doubler et tripler ses récoltes et d'augmenter ses revenus, par le sucrage des vendanges, au moyen du Sucre vinicole raffiné et perfectionné.

Le véritable Sucre vinicole, pur, de bon goût, sans acide, porte la marque (Mais et Raisin) et se livre tout cassé, en sacs de 50 kilos (sacs perdus).

Brochure complète, envoyée gratis sur toute demande, contenant avec explications détaillées, les meilleurs procédés de vinification ainsi que de nombreux témoignages d'entière satisfaction.

Ecrire au Dépôt général : **DROGUERIE CENTRALE DU SUD-OUEST**, à Agen (Lot-et-Garonne). Directeurs : A. Jaille et G. Thomas. — Réponse et tous renseignements immédiats.

Le coût du transport est au plus de 1 franc par 100 kilos et par 100 kilomètres.

ON DEMANDE à acheter une partie

DE VINS 1881

bien francs de goût, pour la table. Adresser les offres à A. H. B. 1201, poste restante **San Remo** (Italie).

UN JOURNAL POUR RIEN

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille ; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents :

1° Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles : **Les Soirées du Village et du Château** ;

2° Des primes variées en tous genres : **Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.**

3° Des représentants du journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pour leurs achats.

On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du **JOURNAL DU LOT**, chargé de recevoir les abonnements.

Édition spéciale pour les membres du Clergé.

(Décor et architecture religieuse).

A VENDRE

Belle jument de 6 ans s'attelant et propre à la reproduction. S'adresser au cocher **LABRUNIE**, à Albas (Lot).

Le Propriétaire-Gérant A. Layrou